



CONSEIL DE QUARTIER

Quartier Nord

Mercredi 05.12.12

Direction des Vies Participatives - Rédaction MM

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Élus municipaux : Hüseyin YILDIZ (Co-Président Élu), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire), Nicole IZORE (Conseillère municipale).

Membres conseil de quartier : François AIRAULT, René BADOT, Gérard BENAY, Solange CHARLOT, Elisabeth DELIRY, Claude DUBOUE, Denis-Romain DUBUIS, Annie FORNES, Alain HENRION, Roland JOUANNETAUD, Lucien-Jean LAHOUSSE, Jean-Pierre MERIGEAUD, Alain METAYER, Jacques MORISSET, Sébastien NAU, Jean-Pierre OLIVIER, Claude STEPHAN, Hocine TELALI (Co-Président Habitant), Monique TROUVE.

Excusés : Jean-Philippe ARNAUD, Grégory BELY, Hermann CADIOU, Eve-Rose DESWARTE, Roselyne MATHIEU, Françoise RADUREAU, Fatima REIS, Florent SIMMONET, François VIALA, Emmanuel GROLLEAU (Conseiller municipal), Sylvette RIMBAUD (Conseillère municipale).

Agents municipaux : Eve-Marie FERRER (Direction des Espaces Publics – VDN) et Marc MONNERIE (Direction des Vies Participatives – VDN).

Autres intervenants : Christian RIBBE et Jean-Michel DAUGAS (Habitat Sud Deux-Sèvres).

Public : 15 personnes

• **Ouverture de la séance : 20h00**

H.YILDIZ, Co-Président élu, souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers.

H.TELALI, Co-Président habitant, énumère l'ordre du jour :

1. Information sur le projet d'aménagement de la « cité des Sablières » par HSDS,
2. Point d'étape sur le projet du bas de la rue d'Antes,
3. Retour sur les travaux des commissions,
4. Questions et informations diverses d'actualité.

1. Information sur le projet d'aménagement de la « cité des Sablières » par HSDS

C.RIBBE (Président d'Habitat Sud Deux-Sèvres) prend la parole pour expliquer, dans un premier temps, la politique patrimoniale menée par le bailleur. Dans un second temps, JM DAUGAS (Directeur du patrimoine d'Habitat Sud Deux-Sèvres) expliquera en détail le projet d'aménagement mené sur la « cité des Sablières ».

Le président d'HSDS indique tout d'abord que le projet sur la « cité des Sablières » s'inscrit dans une démarche globale qui s'intitule le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP). Le bailleur est autonome sur ce dernier. C.RIBBE précise que c'est dans ce cadre que sont décidées les réhabilitations et reconstructions de certains sites anciens du parc immobilier d'HSDS. Pour le quartier des Sablières, la décision a été prise de démolir/reconstruire, au regard de l'état des logements. En effet, les logements de la cité des Sablières subissent des problèmes lourds liés

à la structure même de l'habitation : problèmes d'étanchéité, d'accessibilité, de toiture, de charpente... Régulièrement, des travaux sont à prévoir sur le parc immobilier. Ces travaux permettent de lutter contre la vétusté des logements mais aussi d'adapter les logements aux nouveaux modes de vies des habitants. En effet, les typologies de familles évoluent fortement et le bailleur doit s'y adapter. Les mises aux normes sont également à prendre compte. Ex : les normes d'accessibilité.

C.RIBBE explique que le conseil de concertation locative a été informé à plusieurs reprises du projet des Sablières. Ce dernier a donné son accord en mars 2011. Le président d'HSDS précise que ce projet a ensuite été porté à la connaissance des élus municipaux et de Madame Le Maire, qui l'ont validé. Début juin 2011, une réunion d'information a été organisée pour l'ensemble des locataires. Plusieurs documents explicatifs leur ont été remis à cette occasion. C.RIBBE indique que l'Etat a quant à lui validé le projet fin juillet 2011. Le président d'HSDS explique enfin qu'une convention de relogement est en cours et que des indemnités de déménagement sont prévues. Le relogement se fait dans le parc patrimonial du bailleur. Les locataires auront le choix, après les travaux, de revenir sur le quartier des Sablières après les travaux ou de rester dans le nouveau logement habité. Un suivi individuel personnalisé est proposé tout au long de l'opération.



habitat
Sud Deux-Sèvres

LE PROJET EN DÉTAIL

46 logements concernés

- 2 rue du Bas Palais
- 1 / 3 / 5 / 7 / 9 imp. des libellules
- 1 / 3 / 5 / 7 imp. des Grillons
- 1 / 3 / 5 / 7 / 9 imp. des Fourmis
- 1 / 3 / 5 / 7 / 9 imp. des Abeilles
- 1 / 3 / 5 / 7 / 9 / 11 / 13 / 15 / 17 imp. des Cigales
- 1 / 3 / 5 / 7 / 9 / 11 / 13 imp. des Coccinelles
- 6 / 8 / 10 / 12 / 14 / 16 rue des Papillons
- 38 / 40 / 42 / 44 rue des Sablières

Rue des Sablières

46 logements sont concernés par la démolition et 80 logements seront reconstruits sur la même parcelle à terme. La première tranche de travaux va intervenir très prochainement. Le président d'HSDS précise que l'État finance une partie de ces derniers. C.RIBBE rappelle que le bailleur et le conseil de quartier Nord ont échangé par courrier fin 2011. Cependant, le projet d'HSDS n'était pas assez avancé à l'époque pour être présenté en réunion publique. Aujourd'hui, fin 2012, l'appel d'offres a été fructueux et le bailleur peut présenter le projet.

Tous ces investissements font l'objet d'emprunts et d'un apport en fonds propres d'HSDS. La ville de Niort, la communauté d'agglomération (CAN) et le conseil régional apportent une aide financière. Le conseil général des Deux-Sèvres apporte également son soutien dans une moindre mesure. C.RIBBE tient enfin à rappeler que la réalité du locatif sur Niort n'est pas toujours simple. Ainsi, ce sont 140 logements HSDS qui sont vides aujourd'hui. De plus, le taux de refus sur proposition est de 50% car le marché local est très détendu (plus d'offres que de demandes). Les logements neufs sur Niort ne sont pas loués et du coup, les propriétaires cassent les prix. D'où une concurrence directe qui s'engage avec les logements HSDS. Le bailleur fait donc au mieux avec les ressources à sa disposition. L'équilibre n'est pas toujours aisé à trouver.

JM DAUGAS, Directeur du patrimoine d'Habitat Sud Deux-Sèvres, présente la partie technique du projet de la cité des Sablières. Il indique que les premières démolitions vont se dérouler lors du premier trimestre 2013. Sur les Sablières, les besoins sont lourds. Une réhabilitation des logements était inenvisageable au regard de l'état des logements. C'est pourquoi la seule solution qui pouvait être envisagée était la démolition/construction. Outre les problèmes techniques évoqués par C.RIBBE ci-dessus, le plan masse actuel de la cité des Sablières pose aussi difficulté. En effet, ce dernier est peu lisible, avec des rues étroites et de multiples impasses. La requalification complète du site s'est présentée comme la meilleure solution.

JM DAUGAS précise que pour ce type d'opération, l'état émet un avis sur l'opportunité du projet et, dans le cadre de son instruction, consulte la ville de Niort. C'est une procédure obligatoire pour toute opération de démolition liée à du logement social. Pour une opération de cette dimension, la procédure réglementaire d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est celle du concours d'architectes. Trois équipes ont été retenues. In fine, c'est le cabinet Aerts & Planas qui a été lauréat du concours d'architecte. Les études ont été menées durant l'année 2012. Nous en sommes au stade du choix des entreprises qui aura lieu la semaine prochaine. En ce qui concerne le relogement, le représentant d'HSDS indique que 31 familles sont aujourd'hui relogées sur 46. 19 logements anciens sont concernées sur la tranche n°1 et 27 sur la tranche n°2. La première tranche est d'ores et déjà complètement relogée. Pour l'instant, aucune difficulté n'est remontée au niveau du relogement. JM.DAUGAS insiste sur le fait que le projet de démolition et de reconstruction doit être appréhendé comme un seul projet, c'est un même ensemble. Plus précisément, les travaux sont répartis en 19 lots différents (dont 2 lots liés à la démolition). Il y aura trois ans de travaux.

| | DÉMOLITION | RECONSTRUCTION | |
|---------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| | | DÉBUT | FIN |
| 1ÈRE TRANCHE | 1er trimestre 2013 | 1er trimestre 2013 | 2ème trimestre 2014 |
| 2ÈME TRANCHE | 3ème trimestre 2013 | 3ème trimestre 2013 | Fin 2015 |

Aucune voirie existante ne sera conservée à l'exception des rues du Bas Palais et des Papillons. Pour ce faire, les rues sont cédées à HSDS par délibération municipale de la ville de Niort. Après les travaux, à la livraison du projet, une autre délibération municipale sera signée et HSDS rétrocèdera à son tour les rues qui seront réintégrés au domaine public. Les 5 petits collectifs de 4 appartements chacun, appartenant à HSDS et contiguës à l'opération de construction neuve seront traités dans le PSP 2015/2016.

JM DAUGAS précise qu'un espace public central sera créé puis rétrocédé à la ville de Niort. Il pourra éventuellement être aménagé par le conseil de quartier (losange orange). Un espace, géré par la CAN, accueillera un bassin d'orage pour récupérer les eaux de pluie (triangle bleu). Une partie du bassin sera clôturée et une partie sera ouverte (paysagère). Pour rappel, 80 logements seront construits : 26 logements dans la première tranche T1 et 54 dans la seconde tranche T2.



TRANCHE 1 (T1) :

- 17 logements individuels (dont 16 type 4 et 1 type 5),
- 9 logements individuels superposés (dont 3 type 2, 6 type 3).

TRANCHE 2 (T2) :

- 12 logements individuels (type 3),
- 12 logements individuels superposés (dont 4 type 2, 8 type 3),
- 30 logements semi-collectifs (dont 14 type 2, 16 type 3).

Tous les logements en individuels seront en R+1 car le terrain présente un fort dénivelé. Les logements semi-collectifs seront en R+2. Les logements des riverains seront connectés à la parcelle commune, qui constituera une « placette centrale ». JM.DAUGAS indique que, pendant les travaux, une partie de l'espace vert situé au Nord Est de la zone (carré violet) va servir de site de stockage. Elle sera séparée du reste de l'espace vert qui, lui, restera accessible au public. L'emprise pour le stockage sera matérialisée par un merlon de terre. Ce dernier permettra entre autre de masquer le site de stockage.

Échanges avec les conseillers de quartier

Des commerces sont-ils prévus ?

Non, la vocation d'un bailleur est avant tout de proposer du logement de qualité et accessible financièrement.

Les logements en semi-collectifs (deux étages) n'ont pas d'ascenseur ?

La loi est respectée. C.RIBBE souhaite expliquer la problématique du foncier. Sur Niort, les surfaces foncières disponibles diminuent fortement. Hors de Niort, une autre problématique se joue : celle du transport. Il faut oublier le pavillon individuel comme on a pu le connaître. HSDS loge des personnes âgées mais aussi des jeunes. C'est un équilibre à trouver pour le bailleur. Les personnes âgées tendront sûrement vers d'autres logements que les semi-collectifs des Sablières en R+2 sans ascenseurs. En revanche, ces derniers peuvent intéresser des jeunes familles qui vivent aujourd'hui hors de Niort, au regard de la situation géographique très intéressante du quartier des Sablières. Pour ces dernières, l'absence d'escaliers ne sera pas forcément une contrainte. L'intérêt du projet est aussi de soutenir la ville de Niort dans son objectif de proposer du logement économe en espace foncier (46 démolitions pour 80 reconstructions).

Des jardins sont prévus pour chaque maison individuelle ?

Oui, chaque maison individuelle sera dotée d'un jardin.

Quelle marge de manœuvre a le bailleur sur ce projet ?

C.RIBBE rappelle qu'HSDS est un promoteur. Le bailleur évolue sur son domaine patrimonial aux Sablières. En respectant les règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU), Habitat Sud Deux-Sèvres mène donc une opération strictement privée.

Quel type de chauffage est prévu ?

Les chaudières individuelles fonctionneront au gaz de ville avec une performance énergétique BBC (Bâtiments Basse Consommation). C.RIBBE rappelle que la base du logement social reste un loyer faible. Il faut donc concevoir des projets avec des coûts adaptés et surtout, qui évitent une augmentation des charges. C'est le point le plus lourd à supporter pour les locataires d'HSDS. Une bonne isolation permettra de répondre aux normes de basse consommation. Les logements seront ainsi les moins énergivores possibles.

C'est un équilibre d'opération à trouver. Pour répondre à la question d'un conseiller : une chaufferie bois n'était pas envisageable au regard du nombre de logements trop faible.

Quels sont les grands secteurs à enjeux dans l'avenir sur Niort ?

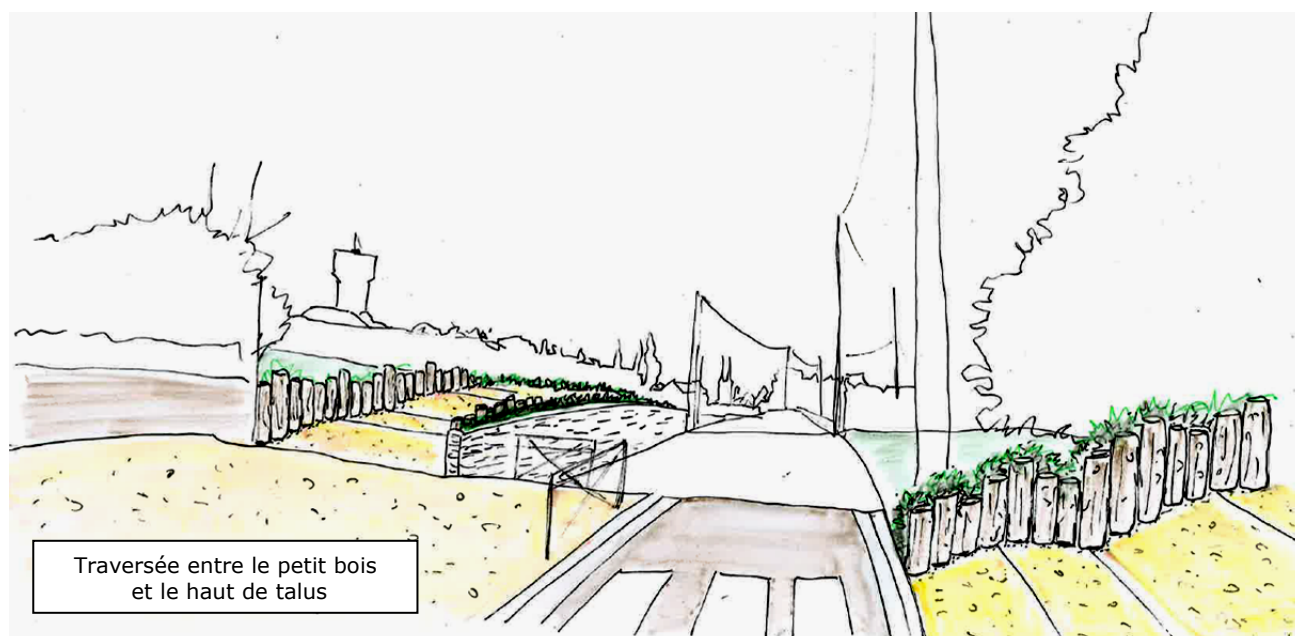
J.TAPIN explique que trois secteurs à enjeux ont été identifiés par la ville de Niort : la vallée GUYOT, le secteur Gare et le périmètre Ferry/Sablières. Sur ce dernier point, le devenir de la caserne Largeau fait partie des points d'interrogation. A l'heure actuelle, il n'y a aucune information nouvelle à ce sujet.

Les Co-Présidents remercient les représentants d'HSDS pour leur présentation.

2. Point d'étape sur le projet du bas de la rue d'Antes

Eve-Marie FERRER, de la Direction des Espaces publics (DEP), va présenter ce point. Tout d'abord, elle revient rapidement sur le contexte général du projet d'aménagement du bas de la rue d'Antes. Le conseil de quartier Nord est sensibilisé au sujet depuis 2010 et plusieurs réunions spécifiques ont déjà eu lieu entre la commission « espaces publics » et la DEP.

La principale difficulté est l'absence totale de bas côtés pour protéger les cyclistes et piétons sur cette section de la rue d'Antes. Au contraire, des talus viennent renforcer l'étroitesse de la voie. Le réaménagement du bas de la Rue d'Antes aura pour objet la sécurisation du cheminement pour les vélos et les piétons, par le biais d'une continuité en haut de talus depuis l'entrée de l'usine Marot, d'un pincement de la voirie et d'un plateau surélevé pour gérer la traversée piétonne en pied de talus et la poursuite de l'itinéraire par un sentier dans la parcelle boisée. Le cheminement aura pour largeur 3m, et son revêtement sera réalisé en grave calcaire naturelle, épousant au maximum le terrain naturel. Pour la traversée sur chaussée et la remontée dans le taillis, seront mis en place des plateaux successifs de 8% suivis de paliers horizontaux respectant les normes accessibilité en vue de rattraper le terrain naturel.



Dans le boisement, le cheminement ondulera autour des arbres en suivant globalement l'usage actuel créé par les piétons. Il sera agrémenté de mobilier de repos type bancs, corbeilles, table. Sur la chaussée, la pente actuelle sera conservée, et les eaux de ruissellement continueront à s'évacuer dans le caniveau béton actuel. Eve-Marie FERRER indique que les deux principales nouveautés par rapport à la dernière présentation effectuée sur le sujet au conseil de quartier (juin 2011) sont : la réflexion sur l'effacement des réseaux et la problématique de reprise du muret de soutènement qui soutient le talus. Ainsi, l'agent de la DEP précise que, suite à la phase expérimentale de pincement de la voie qui a été réalisée à la demande du conseil de quartier, la problématique des poteaux électriques a été émise. Ces derniers posaient déjà difficulté dans les croisements entre véhicules avant le projet. Avec la proposition de pincement de la voie, la problématique est amplifiée. Il a donc été décidé d'effacer les réseaux (Télécom, EDF et Eclairage Public) depuis l'entrée du SEV jusqu'à la menuiserie. Le réseau d'EP sera déplacé de l'autre côté de la voie et positionné en haut de talus de façon à éclairer la chaussée et le cheminement piéton. Une douzaine de candélabres seront posés tout au long du parcours, de l'entrée du petit bois jusqu'au SEV.

En ce qui concerne la reprise du muret de soutènement du talus, celle-ci est nécessaire car le projet ambitionne de créer un cheminement sécurisé parallèle à la route en haut de talus. L'intervention sur le muret est à segmenter en trois parties :

- * 17 mètres linéaires situés en face de la sortie du petit bois (connexion entre le pincement de voie et le chemin en haut de talus). Le muret est ici complètement à refaire,
- * Une reprise ponctuelle du muret sur environ 80m après la zone précitée,
- * Une démolition du muret sur la dernière partie – environ 30m.

Budget du projet « bas de la rue d'Antes » :

| | |
|----------------------|---------------|
| VOIRIE | 103 000 € TTC |
| ESPACES VERTS | 8 800 € TTC |
| MOBILIER URBAIN | 4 500 € TTC |
| RONDINS POUR TALUS | 4 800 € TTC |
| ERDF | 6 600 € TTC |
| FRANCE TELECOM | 1 650 € TTC |
| MURET DE SOUTENEMENT | 21 500 € TTC |
| CANDELABRES | 29 000 € TTC |

Le coût total du projet s'établit donc à **179 850 € TTC**.

Eve-Marie FERRER rappelle que l'enveloppe allouée au projet pour l'heure est de 150 000 € TTC. Le conseil de quartier Nord est donc sollicité pour apporter son soutien à hauteur de 30 000€ pour finaliser le coût de l'opération d'aménagement. Un vote sera effectué lors du prochain conseil de quartier (14/03).

Planning du projet « bas de la rue d'Antes » :

- * Muret de Soutènement : mars, durée 1mois
- * Réseaux (ERDF, France Télécom, Eclairage public) : avril mai, durée 1.5mois
- * Voirie : mi-mai / mi-juillet, durée 2mois
- * Mobilier urbain : juillet, durée 1 semaine
- * Espaces verts : automne, durée 3 semaines

La durée des travaux au total ne devrait pas dépasser 3 mois. La fermeture complète de la rue sera quant à elle d'un à deux mois. Une conseillère de quartier souhaite savoir si la limite de propriété avec la parcelle de la famille GRUGET sera bien définie ? Eve-Marie FERRER confirme qu'un travail va être fait pour renforcer la végétalisation sur la limite de propriété.

3. Retour sur les travaux des commissions

Commission « lien social »

Le référent de la commission rappelle les grands axes de travail en cours :

- ❖ Évènementiel « parc des Brizeaux » – samedi 06/04 après midi,
- ❖ Échanges avec HSDS (cité des Sablières),
- ❖ Participation au Wiki-Niort,
- ❖ Jardins partagés aux Brizeaux,
- ❖ Recueil témoignages « expériences » sur le CQ.

Sur le premier point, il précise qu'un groupe s'est constitué regroupant la commission « lien social » du CQ Nord, le groupe scolaire des Brizeaux, l'association des parents d'élèves, le collège Curie et l'EHPAD. L'idée est d'organiser un temps fort de 15h30 à 17h30 avec comme idée directrice de : « (Re)-Découvrir le parc des Brizeaux, poumon vert du quartier ! ». Bien entendu, une des finalités de cet évènementiel est aussi de mettre en valeur les deux nouveaux jeux installés pour les 8-12 ans, suite à la concertation menée tout au long de l'année 2012 par le conseil de quartier Nord. Il faut rappeler que ces deux jeux ont été financés par le conseil de quartier sur ses crédits d'investissement 2012. Le référent de la commission indique que l'APE envisage de gérer une buvette. Ce temps fort serait aussi l'occasion de communiquer sur la richesse environnementale (faune/flore) du parc ainsi que sur la gestion différenciée des espaces verts menée par la ville de Niort depuis 2009. En effet, pour rappel, le parc des Brizeaux a été le premier site niortais à être traité en gestion différenciée. La compagnie Les Matapeste animeront la première heure de l'évènementiel, en faisant visiter « en grandes pompes » le parc aux enfants et aux familles. A ce titre, c'est un travail de création artistique que la compagnie va mettre en place avec écriture de scénario, conception, répétition et représentation à la clé. Ce travail a un coût. Un devis a ainsi été transmis au référent de la commission par Les Matapeste. Ce dernier est de 5 350€ TTC pour 8 clowns-musiciens et 28h de travail (6h écriture/conception/préparation – 22h répétitions/présentation). Ce coût serait pris en charge sur les crédits de fonctionnement 2013 du conseil du quartier. > Les membres du conseil votent « POUR » à l'unanimité.

Commission « espaces publics »

Le référent de la commission « espaces publics » rappelle tout d'abord les chiffres de 2012 : le conseil de quartier Nord a engagé 97 200€ sur ses 100 000€. 14 projets ont abouti et 4 demandes ont été classées « sans suite ». Pour 2013, un listing des projets à travailler a été réalisé. Le référent de la commission précise que plusieurs demandes sont déjà en études. Lors du prochain conseil de quartier, il sera plus aisé de fixer des priorités en fonction des différents retours et coûts envisagés.

Voici le détail :

| | |
|---|--|
| Avenue de Paris (passage trémi), | Rue du Château Menu |
| Liaison arrière Espinassou | Mur de soutènement Projet bas de la rue d'Antes |
| Chemin IIIème millénaire Antes/Fief Morin | Carrefour rue des Genêts - rue Champ tir |
| Terrain de boules Surimeau | Arrêt de bus « Maisons rouges » (ESAT) |
| Déplacements piétons rue du Vivier | Cœur de quartier de Cholette |
| Sarrazine (section Moindreau) | Jardins partagés Brizeaux |
| Carrefour rue de la Mirandelle/route de Parthenay | Rue des Justices |

Quelques sujets évoqués ci-dessus n'ont cependant pas encore fait l'objet de fiches bleues. Il est donc proposé d'acter les suivantes :

Carrefour rue des Genêts – rue du Champ de tir

Le carrefour rue des Genêts / rue du Champ de tir est un carrefour dangereux, situé à l'entrée Nord de la ville de Niort. Les véhicules arrivent à très vive allure et, de plus, la visibilité est très mauvaise à cause du dénivelé de la voie qui est bombée. Serait-il possible d'étudier une solution de mise en sécurité (lien avec le CG) ? [Une fiche bleue est signée des Co-Présidents.](#)

Jardins partagés aux Brizeaux (achat de blocs + mobilier urbain)

Le conseil de quartier Nord souhaite que le projet avance concrètement. A ce titre, les membres souhaiteraient acheter des bacs surélevés et une cabane de jardin. Le site retenu est toujours le même pour permettre aux résidents de l'EHPAD et du village seniors d'utiliser ce site, tout en permettant aux enfants du groupe scolaire voisin de venir sur place également. [Une fiche bleue est signée des Co-Présidents.](#)

Rue des Justices

Une demande est faite pour sécuriser, si possible, la traversée entre l'EHPAD et le groupe scolaire/la crèche. Aujourd'hui, le passage piéton existant est surélevé. Ne serait-il pas pertinent par exemple de le placer entre deux dos d'ânes distants de quelques dizaines de mètres ? [Une fiche bleue est signée des Co-Présidents.](#)

Une demande est émise sur la problématique des abris-bus. En effet, les conseillers de quartier souhaiteraient savoir s'il est possible de poser des abri-bus sur les arrêts suivants : arrêt Tourterelles (côté pair), arrêt Follereau et arrêt Moulin à Vent ? A la suite du conseil de quartier, la CAN (communauté d'agglomération de Niort) a été saisie du sujet car elle est compétente sur cette thématique. Une réponse a été fournie. Ainsi, concernant l'implantation des abris voyageurs, ils sont toujours positionnés dans le sens de la montée (en direction du centre ville de Niort sur la plupart des arrêts). La CAN équipe donc en priorité les arrêts « montants » où sont susceptibles d'attendre les voyageurs. Toutefois, certains arrêts importants comme La Brèche ou le Pôle Atlantique sont équipés d'abris dans les deux sens. La CAN reconnaît que certains arrêts « montants » ne sont pas équipés d'abris en fonction de l'emprise du trottoir ou bien encore de la fréquentation. Une enquête de fréquentation vient de se dérouler sur le réseau. Si certains arrêts « montants » non équipés se révèlent fréquentés, l'implantation d'abris sera programmée (ex : arrêt Follereau et arrêt Moulin à Vent).

Certains conseillers de quartier souhaitent que le projet d'aménagement de la rue de la Mirandelle et la phase n°3 de la rue de Cholette soient aussi intégrés à la réflexion du conseil de quartier Nord. En effet, ces deux projets, bien que d'échelle « ville » doivent faire partie des discussions. Trois requêtes complémentaires sont émises pour conclure ce point : la reprise du trottoir côté pair rue du moulin à Vent (entre la rue des Vanelles et la maison de retraite), la reprise du trottoir de l'avenue de Paris (entre la rue du Petit Chaban et la rue des Maisons Rouges), la reprise de la chaussée au niveau du n°40/42 rue Amédée Bolée.

4. Questions et informations diverses d'actualité

1. Réunion de travail CQ Nord / CQ Souché : « Traversée avenue de Paris »

Rappel de la réunion sur le thème de la traversée avenue de Paris, au niveau des rues Louis Michel et des Fontenelles. Les conseillers de quartier Nord et Souché sont conviés à cette réunion en présence des élus et des techniciens.

Rendez-vous : jeudi 13/12 – 18h30 – EHPAD la Caravelle.

2. Projet Fabriqué à Niort – 1er temps fort

Le projet « Fabriqué à Niort – Mémoires ouvrières » initié par la commission mémoire et patrimoine industriel des Conseils de quartier, met en lumière l'histoire et le passé industriel de Niort usines niortaises, Boinot, Erna-Boinot, Marot, Rousseau, Rougier en se basant sur la mémoire des anciens ouvriers, témoignages essentiels à la culture collective.



1er temps fort de restitution de cette collecte vivante : le spectacle W2 : Les 15-16 et 17 février 2013, une pièce mise en scène par Didier Ruiz. On retrouvera les anciens ouvriers sur la scène. Ce sont leurs récits, leurs témoignages qui vont construire la pièce. Ils raconteront

leur vie professionnelle avec leurs propres mots. En janvier 3 projets sont également associés: Le Moulin du Roc, scène nationale de Niort s'associe au projet en programmant « Très nombreux, chacun seul » de Jean-Pierre Bodin, les 14, 15 et 16 janvier 2013 et en partenariat avec le CNAR Poitou-Charentes. Le Petit Catalogue, manufacture d'utopies de la compagnie Dynamogène aux Usines Boinot les 17/18 janvier 2013. Le Moulin du Roc fera une programmation cinéma sur la thématique du travail du 14 au 18 janvier 2013.

3. Rappel organisation formation Prise de parole en public

Formation de 14 h assurée par l'organisme ASFODEP : samedi 12 janvier, 9h-12h / 13h30-16h30 (repas pris en charge), mercredi 16, 18h-21h et samedi 19 janvier, 13h-17h. Formation ouverte à tous, gratuite (financement avec les crédits de quartier). La première session est complète. Une seconde session, pour laquelle il reste quelques places sera organisée d'ici la fin du premier semestre. Inscriptions auprès de M.MONNERIE à la Direction vies participatives.

4. Réunion information – consultation : Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Il s'agit d'un projet territorial de développement durable ayant pour enjeu majeur la lutte contre le changement climatique (mise en œuvre des lois Grenelle 1 et 2). Le PCET vise deux objectifs : atténuation / réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 les émissions d'ici 2050), adaptation au changement climatique.

Lundi 21 janvier : 18h visite chaufferie bois Brizeaux / 19h réunion d'information (école Briz.)

5. Réunion information – sensibilisation – Ligue protection des oiseaux



La Ville de Niort a été sollicitée par la LPO, Ligue de protection des Oiseaux, pour impliquer les citoyens dans un programme de sciences participatives lancé en mars dernier intitulé l'observatoire des oiseaux des jardins. Ce programme cherche à savoir quand et pourquoi les oiseaux visitent les parcs et jardins. Invitation à une réunion publique de présentation de l'observatoire et de sensibilisation à la thématique « oiseaux », par la LPO et le GODS le 21 janvier 18h30 (Du Guesclin).

6. Réunion information « habitat coopératif »

Il s'agit d'une coopérative d'habitat regroupant des personnes désireuses de concevoir et gérer collectivement leurs logements dans un même habitat collectif ou sur un même terrain. Un projet va voir le jour sur le quartier Tour Chabot Gavacherie.

Réunion Interquartiers : Mercredi 30 janvier - 18h30 CSC du Parc
+ Réunion publique le 13 février (en direction des porteurs de projet)



7. Marché de Noël et vœux du Maire

> Du vendredi 7 au lundi 24 décembre et jusqu'au lundi 31 décembre pour la patinoire.

> Vœux du Maire aux Niortais : samedi 19 janvier, 11h à l'Acclameur.

8. Temps « off » entre conseillers ?

Il est proposé à la commission « lien social » de fixer une date pour un « repas partagé » convivial entre conseillers de quartier. En effet, les conseillers se voient régulièrement en réunions et séances d'information, ce qui laisse peu de temps pour réellement se connaître. Ce type d'évènement pourrait y contribuer.

9. Prochaines dates à retenir :

Bureaux :

- > Jeudi 31 janvier – 18h30 EHPAD Caravelle
- > Jeudi 11 avril – 18h30 EHPAD Caravelle

Conseils de quartier :

- > Jeudi 14 mars – 20h Maison de quartier de Cholette
- > Mardi 28 mai – 20h CSC Grand Nord (place de Strasbourg)

Réunion Interquartiers « Habitat Coopératif » :

- > Mercredi 30 janvier – 18h30 – CSC du Parc (rue de la Tour Chabot)

Évènementiel parc des Brizeaux :

- « (Re)-Découvrez le parc des Brizeaux » avec les Matapeste !
- > Samedi 6 avril – 15h30 – parc des Brizeaux

Les Co-Présidents souhaitent leurs meilleurs vœux aux conseillers de quartier.

Fin de la réunion à 22h45
